

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE10BASE

CE10 MATIN

CE01.010	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
CE01.036	CHATEAUGIRON LA CIGOGNE	7:40
CE01.003	CHATEAUGIRON GENERAL DE GAULLE	7:46
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:09
CE01.000	CESSON SEVIGNE	8:15
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	

### CE10BASE

CE10 17H50

CE01.710	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:55
CE01.003	CHATEAUGIRON GENERAL DE GAULLE	18:32
CE01.036	CHATEAUGIRON LA CIGOGNE	18:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE10MER

CE10 MATIN

CE01.010	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
CE01.036	CHATEAUGIRON LA CIGOGNE		7:40
CE01.003	CHATEAUGIRON GENERAL DE GAULLE		7:46
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:09
CE01.000	CESSON SEVIGNE		8:15
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		

### CE10MER

CE10 MERCREDI MIDI

CE01.10M	fréquence:--E-----	Transporteur: ORAIN	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:48
CE01.003	CHATEAUGIRON GENERAL DE GAULLE		13:08
CE01.036	CHATEAUGIRON LA CIGOGNE		13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations:

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE11BASE

CE11 MATIN

CE01.011	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: LINEVIA	
CE01.030	OSSE RUE DU STADE	7:30
CE01.008	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS	7:38
CE01.027	DOMLOUP LE BOIS D'ORCAN	7:44
CE01.014	DOMLOUP LE TERTRE	7:46
CE01.029	DOMLOUP LES FAROULAIS	7:52
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE11BASE

CE11 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.711	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: LINEVIA	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:55
CE01.000	CESSON SEVIGNE	
CE01.029	DOMLOUP LES FAROULAIS	18:13
CE01.014	DOMLOUP LE TERTRE	18:25
CE01.027	DOMLOUP LE BOIS D'ORCAN	18:27
CE01.008	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS	18:37
CE01.030	OSSE RUE DU STADE	18:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE11MER

CE11 MATIN

	fréquence:--E-----	Transporteur: LINEVIA	
CE01.011			
CE01.030			7:30
CE01.008			7:38
CE01.027			7:44
CE01.014			7:46
CE01.029			7:52
2304.000		CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:10
0793.000		CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000		CESSON SEVIGNE	

### CE11MER

CE11 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL

	fréquence:--E-----	Transporteur: LINEVIA	
CE01.11M			
2304.000		CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	12:40
0793.000		CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	12:46
CE01.000		CESSON SEVIGNE	
CE01.029		DOMLOUP LES FAROULAIS	13:04
CE01.014		DOMLOUP LE TERTRE	13:16
CE01.027		DOMLOUP LE BOIS D'ORCAN	13:18
CE01.008		CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS	13:27
CE01.030		OSSE RUE DU STADE	13:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE1BASE

CE1 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.001	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.024	DOMLOUP CENTRE	7:49
CE01.025	DOMLOUP LA CHATAIGNERAIE	7:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE1BASE

CE1 16H50

CE01.601	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	16:55
CE01.000	CESSON SEVIGNE	
CE01.024	DOMLOUP CENTRE	17:16
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS	17:23
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	17:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de CESSON SEVIGNE**
**CE1BASE**

CE1 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.701	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:56
CE01.000	CESSON SEVIGNE	
CE01.024	DOMLOUP CENTRE	18:31
CE01.025	DOMLOUP LA CHATAIGNERAIE	18:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE1MER

CE1 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.001	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.024	DOMLOUP CENTRE		7:49
CE01.025	DOMLOUP LA CHATAIGNERAIE		7:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE1MER

CE1 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL

CE01.01M	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		12:40
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:46
CE01.000	CESSON SEVIGNE		
CE01.024	DOMLOUP CENTRE		13:11
CE01.025	DOMLOUP LA CHATAIGNERAIE		13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

# Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

## CE1MERSO

CE1 MERCREDI SOIR

CE01.SO1	fréquence:--E----- Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:40
CE01.000	CESSON SEVIGNE	
CE01.024	DOMLOUP CENTRE	18:00
CE01.025	DOMLOUP LA CHATAIGNERAIE	18:01
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	18:06
CE01.003	CHATEAUGIRON GENERAL DE GAULLE	18:09
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS	18:10
CE01.008	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS	18:13
CE01.019	CHATEAUGIRON VENEFFLES	18:16
CE01.016	AMANLIS LES REHARDIERES	18:19
CE01.013	AMANLIS CENTRE	18:23
CE01.007	JANZE GARE SNCF	18:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE2BASE

CE2 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.002	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.017	OSSE RUE DU STADE	7:37
CE01.018	ST AUBIN DU PAVAIL MAIRIE	7:41
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE2BASE

CE2 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.702	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:55
CE01.018	ST AUBIN DU PAVAIL MAIRIE	18:15
CE01.017	OSSE RUE DU STADE	18:19

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE2MER

CE2 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.002	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.017	OSSE RUE DU STADE		7:37
CE01.018	ST AUBIN DU PAVAIL MAIRIE		7:41
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE2MER

CE2 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL

CE01.02M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		12:46
CE01.018	ST AUBIN DU PAVAIL MAIRIE		13:10
CE01.017	OSSE RUE DU STADE		13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE3BASE

CE3 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.003	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS	7:43
CE01.026	AV GEN DE GAULLE	7:45
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE3BASE

CE3 16H50

CE01.603	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	16:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	16:55
CE01.033	DOMLOUP CENTRE	17:25
CE01.034	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS	17:34
CE01.035	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

**CE3BASE**

CE3 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.703	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: KEOLIS ARMOR	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:56
CE01.000	CESSON SEVIGNE	18:01
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS	18:42
CE01.026	AV GEN DE GAULLE	18:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

### Abréviations:

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE3MER

CE3 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.003	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS		7:43
CE01.026	AV GEN DE GAULLE		7:45
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE3MER

CE3 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL

CE01.03M	fréquence:--E-----	Transporteur: KEOLIS ARMOR	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:45
CE01.020	CHATEAUGIRON RUE DES ROSIERS		13:23
CE01.026	AV GEN DE GAULLE		13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations:

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE4BASE

CE4 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.004	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.009	PIRE SUR SEICHE CENTRE	7:25
CE01.013	AMANLIS CENTRE	7:31
CE01.016	AMANLIS LES REHARDIERES	7:38
CE01.019	CHATEAUGIRON VENEFFLES	7:41
CE01.006	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS (CE4)	7:45
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE4BASE

CE4 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.704	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:55
CE01.006	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS (CE4)	18:35
CE01.019	CHATEAUGIRON VENEFFLES	18:38
CE01.016	AMANLIS LES REHARDIERES	18:44
CE01.013	AMANLIS CENTRE	18:51
CE01.009	PIRE SUR SEICHE CENTRE	18:57

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE4MER

CE4 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.004	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.009	PIRE SUR SEICHE CENTRE		7:25
CE01.013	AMANLIS CENTRE		7:31
CE01.016	AMANLIS LES REHARDIERES		7:38
CE01.019	CHATEAUGIRON VENEFFLES		7:41
CE01.006	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS (CE4)		7:45
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:09
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE4MER

CE4 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.04M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:46
CE01.006	CHATEAUGIRON PERDRIOTAIS (CE4)		13:25
CE01.019	CHATEAUGIRON VENEFFLES		13:29
CE01.016	AMANLIS LES REHARDIERES		13:34
CE01.013	AMANLIS CENTRE		13:42
CE01.009	PIRE SUR SEICHE CENTRE		13:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE5BASE

CE5 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.005	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.007	JANZE GARE SNCF	7:24
CE01.032	AMANLIS LA CROIX DE LA LANDE	7:32
CE01.031	AMANLIS LA CLARLAIS	7:36
CE01.037	DOMLOUP CENTRE	7:51
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE5BASE

CE5 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.705	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:55
CE01.037	DOMLOUP CENTRE	18:25
CE01.031	AMANLIS LA CLARLAIS	18:40
CE01.032	AMANLIS LA CROIX DE LA LANDE	18:45
CE01.007	JANZE GARE SNCF	18:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE5MER

CE5 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.005	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.007	JANZE GARE SNCF		7:24
CE01.032	AMANLIS LA CROIX DE LA LANDE		7:32
CE01.031	AMANLIS LA CLARLAIS		7:36
CE01.037	DOMLOUP CENTRE		7:51
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE5MER

CE5 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.05M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:45
CE01.037	DOMLOUP CENTRE		13:15
CE01.031	AMANLIS LA CLARLAIS		13:30
CE01.032	AMANLIS LA CROIX DE LA LANDE		13:35
CE01.007	JANZE GARE SNCF		13:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE6BASE

CE6 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.006	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	7:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE6BASE

CE6 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.706	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	17:56
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	18:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE6MER

CE6 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.006	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN		7:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE6MER

CE6 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.06M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAT-TIV	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		12:46
CE01.010	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN		13:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE7BASE

CE7 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.007	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLLIVET	
CE01.011	ST DIDIER CENTRE	7:33
CE01.012	DOMAGNE PARKING CARRON	7:38
CE01.004	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	7:55
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE	

### CE7BASE

CE7 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.707	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLLIVET	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:55
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
CE01.004	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN	18:15
CE01.012	DOMAGNE PARKING CARRON	18:28
CE01.011	ST DIDIER CENTRE	18:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE7MER

CE7 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.007	fréquence:--E-----	Transporteur: JOLLIVET	
CE01.011	ST DIDIER CENTRE		7:33
CE01.012	DOMAGNE PARKING CARRON		7:38
CE01.004	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN		7:55
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		8:15
CE01.000	CESSON SEVIGNE		

### CE7MER

CE7 MERCREDI MIDI

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L' ARRET DESERSEUL.

CE01.07M	fréquence:--E-----	Transporteur: JOLLIVET	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:48
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		12:53
CE01.004	CHATEAUGIRON BEAUJARDIN		13:13
CE01.012	DOMAGNE PARKING CARRON		13:26
CE01.011	ST DIDIER CENTRE		13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE8BASE

CE8 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L'ARRET DESERSEUL

CE01.008	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAP A L'OUEST	
CE01.001	ARGENTRE DU PLESSIS PK DE LA POSTE	7:21
CE01.002	ETRELLES RUE DES SAULNIERS	7:25
CE01.038	MARPIRE LA CROIX	7:48
CE01.000	CESSON SEVIGNE	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	

### CE8BASE

CE8 17H50

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L'ARRET DESERSEUL

CE01.708	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: CAP A L'OUEST	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
CE01.038	MARPIRE LA CROIX	18:02
CE01.002	ETRELLES RUE DES SAULNIERS	18:30
CE01.001	ARGENTRE DU PLESSIS PK DE LA POSTE	18:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE8MER

CE8 MATIN

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L'ARRET DESERSEUL

CE01.008	fréquence:--E-----	Transporteur: CAP A L'OUEST	
CE01.001	ARGENTRE DU PLESSIS PK DE LA POSTE		7:21
CE01.002	ETRELLES RUE DES SAULNIERS		7:25
CE01.038	MARPIRE LA CROIX		7:48
CE01.000	CESSON SEVIGNE		8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		

### CE8MER

CE8 MERCREDI MIDI 12H40

LYCEE SEVIGNE DESSERVI A L'ARRET DESERSEUL

CE01.08M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAP A L'OUEST	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
CE01.038	MARPIRE LA CROIX		13:28
CE01.002	ETRELLES RUE DES SAULNIERS		13:53
CE01.001	ARGENTRE DU PLESSIS PK DE LA POSTE		13:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations:

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de CESSON SEVIGNE**
**CE8MERSO**

CE8 MERCREDI SOIR 17H35

DEPART DU LYCEE FREDERIC OZANAM.

CE01.78M	fréquence:--E-----	Transporteur: CAP A LOUEST	
CE01.000	CESSON SEVIGNE		17:35
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
CE01.038	MARPIRE LA CROIX		17:58
CE01.002	ETRELLES RUE DES SAULNIERS		18:25
CE01.001	ARGENTRE DU PLESSIS PK DE LA POSTE		18:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE9BASE

CE9 MATIN

CE01.009	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLLIVET	
CE01.015	SERVON LA BOISINIERE	7:38
CE01.021	SERVON LES CHESNOTS	7:40
CE01.022	SERVON SUR VILAINE LA BLANCHE LANDE	7:43
CE01.023	SERVON SUR VILAINE LA GORONNIÈRE	7:45
CE01.000	CESSON SEVIGNE	8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	8:15

### CE9BASE

CE9 17H50

CE01.709	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLLIVET	
CE01.000	CESSON SEVIGNE	17:50
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL	17:56
CE01.022	SERVON SUR VILAINE LA BLANCHE LANDE	18:23
CE01.023	SERVON SUR VILAINE LA GORONNIÈRE	18:25
CE01.021	SERVON LES CHESNOTS	18:27
CE01.015	SERVON LA BOISINIERE	18:29

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de CESSON SEVIGNE

### CE9MER

CE9 MATIN

CE01.009	fréquence:--E-----	Transporteur: JOLLIVET	
CE01.015	SERVON LA BOISINIERE		7:38
CE01.021	SERVON LES CHESNOTS		7:40
CE01.022	SERVON SUR VILAINE LA BLANCHE LANDE		7:43
CE01.023	SERVON SUR VILAINE LA GORONNIÈRE		7:45
CE01.000	CESSON SEVIGNE		8:10
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		8:15

### CE9MER

CE9 MERCREDI MIDI

CE01.09M	fréquence:--E-----	Transporteur: JOLLIVET	
2304.000	CESSON-LYCEE SEVIGNE BLD DE DESERSEUL		12:40
0793.000	CESSON SEVIGNE LYCEE F. OZANAM		12:45
CE01.000	CESSON SEVIGNE		
CE01.022	SERVON SUR VILAINE LA BLANCHE LANDE		13:16
CE01.023	SERVON SUR VILAINE LA GORONNIÈRE		13:18
CE01.021	SERVON LES CHESNOTS		13:20
CE01.015	SERVON LA BOISINIERE		13:22

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ...
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale